

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2013 A 20 HEURES 00

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU M. COTTEREAU J. FERRAND C. DANIAU Ph
TESSIER L. PACREAU M.P GABILLEAU F. LAMY S. GRAY K. LEITT

Absent : M. MARTINEAU H. MOLINARI

Secrétaire : S. GRAY

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 26 JUIN 2013.
Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) CONVENTION SYDEV

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu de remplacer les verrines des lanternes de l'éclairage public rue du Stade et Place de l'Eglise.

A cet effet, le SYDEV a établi un devis pour le remplacement. La participation de la commune sera de 125 €.

Le CM autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

2) CONVENTION CNP

Un contrat d'assurance avec la CNP a été souscrit par l'intermédiaire de la Maison des Communes pour les agents communaux.

Afin de simplifier le règlement des cotisations, il y a lieu de mettre en place une convention tripartite entre la commune, la CNP et le Trésor Public pour le prélèvement panaeuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013.

Accord du CM pour la signature de la convention.

3) CONVENTION DE GESTION DES ESPACES NATURELS

Le Conseil Général est propriétaire des zones de la Baffardière et la Renardière pour une superficie de 23 ha 16a 08 ca.

L'entretien annuel est assuré par la commune.

Le Conseil Général subventionne la commune pour cet entretien à hauteur de 2500 € de l'hectare et applique un taux de remboursement de 75%. Pour l'année 2013, la participation du département s'élèvera à la somme totale de 36 183 €.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau mode de calcul, une convention doit être passée entre le Conseil Général de la Vendée et la commune de CHAMP ST PERE.

Accord du CM pour signer la convention.

4) NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT e-COLLECTIVITES

Un syndicat e-collectivités a été créé par l'intermédiaire de la Maison des Communes pour la dématérialisation des actes administratifs et un représentant de la commune doit être élu.

Monsieur Daniel MARIONNEAU, candidat a été élu

5) CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISE

Un projet d'accessibilité à l'Eglise a été présenté par le Cabinet d'architecte Luc ROBIN et il y a lieu d'établir une convention pour le paiement de ses honoraires qui s'élèvent à la somme de 1 350 € HT

Accord du CM.

6) RENOUELEMENT DU BAIL DE LA POSTE

Le bail commercial du bureau de Poste est à renouveler.

Monsieur le Maire indique les conditions de location : montant du loyer annuel à 2 462,98 € et indexé sur l'indice trimestriel du coût de la construction, la part remboursée à la commune pour l'eau et le gaz

Accord du CM pour signer le renouvellement du bail commercial avec LOCAPOSTE

7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

3 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente de la maison des Consorts TESSIER 37 Rue de l'Hôtel de Ville
- vente du terrain de Mr BONDU Alexandre 9 Rue Pierre Landrieau
- vente du terrain des Consorts GUERIN/ROYER au Petit Paris

La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations.

8) DIVERS

- Monsieur le Maire indique que suite aux dégradations des sanitaires Place des Albizzias, l'assurance AXA rembourse la somme de 1262,91 € pour 3 121,78 € de travaux
- Monsieur le Maire présente le rapport établi par Vendée Eau sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2012.
- Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres et les dossiers de demande de subvention sont déposés pour la construction de la nouvelle station d'épuration

- **La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 3 septembre 2013 à 20 H.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 H 30.

Le Maire,
M. GAUDUCHEAU